

3. ORGANISER L'ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE

Pour organiser notre activité, il nous faut mieux connaître nos propres difficultés et dépasser le constat. La première consiste en un isolement des ICTAM, renforcé par les pratiques managériales.

CET ISOLEMENT REVÊT PLUSIEURS FORMES :

- **Géographique** : l'ICTAM peut se retrouver dans une zone où il ne croise JAMAIS un représentant de la CGT.
- **Fonctionnelle** : l'ICTAM ne connaît de la CGT, éventuellement, qu'une section syndicale locale mais dont l'activité affichée cible surtout les ouvriers/employés.
- **Idéologique** : dans les rencontres professionnelles d'ICTAM, et encore plus chez les cadres, le discours anti-CGT est banalisé.
- **Culturelle** : les jeunes diplômé·e·s arrivent dans le monde du travail sans aucune connaissance de l'histoire sociale en général et sur celle de la CGT en particulier. D'autant plus que la CGT est l'acteur principal de cette histoire sociale avec les travailleurs et travailleuses. La majorité des jeunes ICTAM considèrent que la CGT n'est pas un syndicat « pour eux », mais seulement pour les ouvriers et employés. Il nous faut battre en brèche ces idées reçues pour combattre le syndicalisme catégoriel.

À cet isolement, s'ajoute souvent une difficulté supplémentaire, celle que les ICTAM « rencontrent » fréquemment la CGT dans un contexte qui les met directement en opposition. Pour peu qu'à ces occasions les contacts soient « rudes », ils peuvent constituer un véritable frein à la syndicalisation et à leur perception du syndicalisme en général et de la CGT en particulier. Pourtant les ICTAM ne sont pas, a priori, opposé·e·s à la syndicalisation, mais ils, elles sont souvent moins informé·e·s/formé·e·s que les autres.

Ces dernières années, plusieurs professions ont fait le choix de supprimer des syndicats Ugict-CGT au profit de sections dans les syndicats généraux. Elles commencent à tirer de premiers bilans qui démontrent une baisse de l'activité spécifique, liée au manque de moyens, d'autonomie et de lien avec l'Ugict/Ugict. Les sections ont peu, voire pas de vie spécifique, (pas de réunions, d'expressions ICTAM...). Nous avons procédé à un recensement des syndicats Ugict-CGT par profession qui figure en annexe du document d'orientation.

Nos Unions Fédérales et Commissions Départementales sont affaiblies par manque de moyens humains et d'autonomie et sont souvent coupées des syndicats. Les commissions départementales sont les parents pauvres, et rares sont celles qui ont les moyens de développer une vraie construction territoriale spécifique.

En parallèle, l'évolution industrielle se traduit aussi par l'émiettement des grandes entreprises et du salariat à coup de filialisation, externalisation, sous-traitance... ce qui renforce la nécessité d'une activité interprofessionnelle. Depuis plusieurs congrès, la CGT et son Ugict ont décidé de développer des syndicats territoriaux par site et/ou filière professionnelle. Il nous faut analyser lucidement les freins à cette mise en œuvre.

Notre organisation doit donc tenir compte de l'ensemble de ces difficultés puisqu'elles sont connues et parce que nous avons l'ambition de rassembler le salariat.

Il n'y a pas de modèle unique d'organisation de l'activité spécifique mais l'Ugict-CGT affirme qu'il existe des conditions minimum pour que l'activité fonctionne bien !

Il faut des moyens (humain, financier, organisationnel) pour permettre d'organiser le salariat ICT. Il y a besoin, partout où l'on est présent, que ce soit dans des syndicats généraux, des syndicats spécifiques, des collectifs, des sections, que l'activité revendicative spécifique soit organisée de façon pérenne. « Le collectif de direction » doit pouvoir disposer de toute l'autonomie et de la réactivité nécessaire à la prise de décision.

Mais ceci ne suffit pas ! Il nous faut également mieux imbriquer et rendre possible la convergence de l'activité spécifique et générale. La question du « travailler ensemble » est vitale ! L'enjeu est de réussir à construire un état d'esprit permanent du « travail ensemble dans la CGT » (plan de tournées, tournées mixtes, formation syndicale, prise de décisions conjointes à partir d'un réel travail de convergence...).

NOS ENGAGEMENTS :

- Faire un état des lieux de nos organisations spécifiques, des résultats aux élections professionnelles et du renforcement de la CGT dans les 2^{ème} et 3^{ème} collèges.
- Faire du déploiement et de l'organisation de l'activité vers les ICTAM une vraie priorité et mettre en place et former des animateurs vie syndicale dans toutes nos organisations.
- Renforcer et élargir le dispositif « référent•e•s Ugict-CGT » pour mieux accompagner les organisations avec comme priorité les territoires. Le dispositif référent•e•s doit être élargi à l'ensemble de la direction Ugict-CGT avec une formation des référent•e•s.

AU NIVEAU DES TERRITOIRES :

- **Développer l'organisation Ugict-CGT dans les unions départementales.** L'objectif est de mettre en place et de faire vivre des commissions départementales ou des référent•e•s Ugict-CGT dans tous les départements, intégré•e•s aux collectifs de direction des unions départementales. Ces structures doivent travailler en lien étroit avec les collectifs « Vie syndicale » des unions départementales et travailler au quotidien la convergence entre catégories et la convergence des luttes. Elles doivent construire des plans de travail de vie syndicale : ciblage de syndicalisation et de déploiement dans les déserts syndicaux en lien avec les élections professionnelles, soutien à la création de nouvelles bases Ugict-CGT, aide au déploiement des syndicats généraux vers les ICTAM débouchant sur la création de sections ou de syndicats, travail avec les syndicats spécifiques pour développer leur activité Ugict-CGT...

- **Dans 17 territoires** qui concentrent 61% des emplois de cadres et près de 50% des professions intermédiaires, le congrès de l'Ugict-CGT s'engage solidairement à travailler, en lien avec les unions départementales concernées, à dégager les moyens humains pour qu'à l'issue du mandat les commissions départementales fonctionnent ou soit renforcées.

Sont donc ciblées, par ordre d'importance : Ile-de-France, Lyon, Toulouse, Marseille-Aix-en-Provence, Bordeaux, Lille, Nantes, Rennes, Grenoble, Montpellier, Avignon, Toulon, Nice, Strasbourg, Rouen, Douai-Lens, Saint-Étienne.

À l'issue du mandat, nous devons nous donner les moyens d'avoir des référent•e•s Ugict-CGT dans tous les départements.

- **Mettre en place dans chaque Comité Régional un•e référent•e Ugict-CGT** pour coordonner les commissions départementales. Ces référent•e•s devront être formé•e•s et réuni•e•s régulièrement. Avec les commissions départementales, référent•e•s des unions départementales, et régionaux des Ufict, nous pourrions ainsi constituer de vrais collectifs d'impulsion.

AU NIVEAU DES PROFESSIONS :

- **Nos Ufict doivent être renforcées et disposer de l'autonomie et de moyens** permettant de développer notre activité chez les ICTAM, conformément à nos statuts confédéraux pour permettre aux ICTAM de construire leurs revendications, de s'organiser et de définir les modes d'actions et de lutte pour obtenir satisfaction. Les liens réguliers et l'intégration des Ufict dans les collectifs de direction avec les fédérations doivent permettre de travailler plus et mieux les convergences d'intérêts entre catégories.

AU NIVEAU DES SYNDICATS :

- **Faire vivre notre charte de vie syndicale** qui précise que ce sont les syndiqué•e•s concerné•e•s qui doivent décider de la manière dont s'organise l'activité (spécifique) CGT. Dans le même ordre d'idée, ils, elles doivent être consulté•e•s dans la constitution des listes aux élections professionnelles dans leur collège.

- **Créer des syndicats ICTAM territoriaux multiprofessionnels ou professionnels** pour accueillir les isolé•e•s en raison de l'absence de syndicat dans l'entreprise. Cela peut aussi être une solution pour rompre l'isolement des syndiqué•e•s ICTAM isolé•e•s dans un syndicat général. Il s'agit de permettre à tous les syndiqué•e•s ICTAM de bénéficier d'une qualité de vie syndicale adéquate et donc d'une activité spécifique.

- À noter, avec la fin de la période transitoire, la loi impose désormais deux ans d'antériorité du syndicat pour présenter des listes. Nous avons besoin de renforcer l'accueil et la syndicalisation y compris chez les ICTAM pour garantir notre capacité à déposer des listes dans les déserts syndicaux !

Partie 3 - Fiche 14

- Améliorer la participation aux Conseils Nationaux de l'Ugict-CGT et y faire participer les syndicats.

- Renforcer le lien entre les syndicats et bases Ugict-CGT et la direction nationale de l'Ugict-CGT (abonnement à l'A2S, fichier orga, plan de visites de sites de syndicats...).

Le développement de l'organisation de l'activité ICTAM est une résolution confédérale qui engage toute la CGT.

- Présenter à tous les niveaux les enjeux de la syndicalisation et de l'activité syndicale chez les ICTAM (depuis les syndicats locaux jusqu'à la confédération)

- Utiliser le kit représentativité et le promouvoir

- Organiser des formations « Les ICTAM, pourquoi ? Comment ? ».

- Renforcer la formation Ugict-CGT sur la vie syndicale

- Centrer la formation Ugict-CGT sur trois stages : « Les ICTAM dans la CGT : pourquoi ? Comment ? », « Gagner les élections dans les 2^{ème} et 3^{ème} collèges », « Être responsable Ugict-CGT ».

- Travailler avec les Ufict pour mutualiser les formations sur la vie syndicale.



Comment développer la CGT via

l'UGICT? Philippe Martinez:

« En ciblant 17 métropoles, avec un plan de développement, d'implantation et de structuration »